



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaire devant se tenir le **lundi 23 mars 2026, à 19 h**, dans la salle du conseil de l'Édifice de la Mairie, situé au 143, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny, le conseil municipal devra statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1^{re} DEMANDE

- ✓ **Nature et effet :** De régulariser une marge avant à 4,35 mètres au lieu de 6 mètres.
- ✓ **Adresse :** 96, rue du Bon-Conseil

2^e DEMANDE

- ✓ **Nature et effet :** De régulariser la marge latérale ouest à 1,16 mètre au lieu de 2 mètres et d'autoriser une somme des marges latérales de 7,38 mètres au lieu de 8 mètres.
- ✓ **Adresse :** 11, montée des Roitelets

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes.

Fait à Montmagny, ce 4^e jour du mois de mars deux mille vingt-six.

La greffière,

M^e Karine Simard, avocate